



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-12005

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-12-01-00003 - 2021-12-03-RAA special arrêté albert et associés (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-12-01-00003

2021-12-03-RAA special arrêté albert et associés

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
SERVICE D'ANIMATION INTERMINISTERIELLE DES POLITIQUES PUBLIQUES
BUREAU DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 16 septembre 2021 par la SAS Cabinet ALBERT & ASSOCIES, domiciliée 8, rue Jules Verne 59 790 RONCHIN dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS Cabinet ALBERT & ASSOCIES, domiciliée 8, rue Jules Verne 59 790 RONCHIN est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Tours, le 3 décembre 2021

Pour la Préfète et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Nadia SEGHER

Annexe

Renseignements administratifs relative à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS CABINET ALBERT & ASSOCIES
Siret :440 563 021 R.C.S. Lille Métropole

Nom et adresse de l'organisme

SAS CABINET ALBERT & ASSOCIES
Siège social : 8; rue Jules verne 59 790 RONCHIN
Tél : 03 28 76 24 50
adresse électronique : contact@cabinet-albert.com

Représentant légal

M.Laurent DOIGNIES

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M.Maxime BAILLEUL